

تونس في 14 أبريل 2023

د- 23 - 2 - 06050000 - 06066h - 0000

بلاغ

يعتزم مكتب الأمم المتحدة لمكافحة المخدرات والجريمة فتح باب الترشح لسد الشغور الحاصل في تركيبة الهيئة الدولية لمراقبة المخدرات للعهد التي تنتهي في شهر مارس 2025 ، ويشترط أن يكون المترشح من ذوي الكفاءة العالية والخبرة في إدارة مسألة المخدرات على المستويين الوطني والدولي، في المجال الدبلوماسي، في القانون والاقتصاد والعلوم الاجتماعية على أن يكون لها ارتباط وثيق بالمهام التي تضطلع بها الهيئة وفق المعاهدات الدولية لمراقبة المخدرات مع ضرورة التفرغ التام للعضوية ، كما أن كل مترشح ثبت ممارسته لأنشطة تتعارض مع صفته كعضو بالهيئة الدولية لمراقبة المخدرات يجب في صورة قبول ترشحه أن يلتزم بتسوية وضعيته المهنية .

فعلى الراغبين في الترشح تقديم ملفاتهم التي يجب أن تتضمن بالخصوص سيرة ذاتية في صيغتي pdf و word ، و"وثيقة إعلان الحياد" (déclaration d'impartialité) ، ممضاة من قبل المترشح وفق النماذج المصاحبة وذلك قبل تاريخ 30 أبريل 2023 و ستتولى الجهات الرسمية لاحقا إرسالها إلى أمانة مكتب الأمم المتحدة لمكافحة المخدرات والجريمة قبل تاريخ 22 ماي 2023 .

تودع الترشيحات لدى مكتب ضبط وزارة الصحة ويكتب على الظرف عبارة "الترشح لعضوية الهيئة

الدولية لمراقبة المخدرات".



Annexe IV

Formulaire type à suivre pour les curriculum vitae des candidats proposés
aux élections à l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Nom et prénom:

Nationalité:

Date de naissance:

N'indiquer que l'année (ne pas indiquer le jour, le mois et le lieu de naissance).

Études:

N'indiquer que les études supérieures (études universitaires, universitaires supérieures, etc.).

Fonctions actuelles:

À indiquer.

Fonctions occupées antérieurement:

N'indiquer que les plus importantes. Si des dates sont données, ne mentionner que les années (pas les mois).

Publications:

En indiquer quelques-unes seulement (par exemple: "A publié notamment...").

Distinctions honorifiques:

N'indiquer que les plus importantes.

Participation à des réunions:

N'indiquer que les plus importantes – ne pas entrer dans les détails.



*Annexe V*Modèle de déclaration d'impartialité devant être faite par les candidats à l'élection
comme membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

Je soussigné(e), candidat(e) à l'élection comme membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, m'engage, si je suis élu(e), à n'occuper aucun poste ni à me livrer à aucune activité de nature à m'empêcher d'exercer avec impartialité mes fonctions pendant la durée de mon mandat de membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Je m'engage aussi à respecter les principes directeurs applicables aux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants concernant les questions de compétence, d'impartialité et de désintéressement, établi conformément à l'article 9, paragraphe 2 de la Convention unique de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972. Le texte des principes directeurs se lit comme suit:

Le poste et/ou l'activité des personnes ci-après sont, en particulier, incompatibles avec la qualité de membre de l'Organe:

1. Les personnes qui occupent un poste au gouvernement, qui sont rémunérées par leur gouvernement ou qui agissent sur instructions de leur gouvernement.
2. Les personnes qui représentent un gouvernement dans des instances nationales ou internationales traitant des questions des drogues.
3. Les personnes qui exercent une activité, publique ou privée, susceptible de les empêcher d'exercer avec impartialité leurs fonctions auprès de l'Organe, ou une activité incompatible avec les fonctions de l'Organe.

.....
(signature)

